



Règlement La Sucyenne

Dimanche 7 septembre 2025

Course pédestre et marche sur routes et chemins, ouvertes aux personnes nées en 2010 et avant

Horaires

8h30	Remise de dossards
9h30	Départ de la marche 10 Km (interdit de courir)
10h00	Départ de la course 10 Km (course au challenge Orpi)

Renseignements : 06 75 33 57 95 – <https://athletisme.ess-sucy.fr/>

Départ : Devant le 1 rue Pierre Sémard

Arrivée : Parc Montaleau

Inscriptions : dans la limite des dossards disponibles

- Sur internet : www.Protiming.fr jusqu'au 4 septembre 2025
- Par bulletin papier à retourner avant le 4 septembre 2025 à : Isabelle SCHMIT - 4, allée Van Gogh - 94370 Sucy-en-Brie
- Samedi 6 septembre de 14h à 17h devant la médiathèque, 8 rue Maurice Berteaux
- Dimanche sur place, à partir de 8h30, parc Montaleau si des dossards sont disponibles

Certificat : Je joins un certificat médical de moins d'un an avec la notification spécifique de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, ma licence FFA 2025/2026 à déposer sur le site à présenter au retrait du dossard ou le Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois <https://pps.athle.fr/> Pour les mineurs, autorisation parentale uniquement. Le certificat sera conservé par l'organisation

Tarifs : 16€ jusqu'au 3 septembre ; 20€ la veille sur place ; 25€ sur place le jour de la course si des dossards sont disponibles

Retrait des dossards :

- La veille de 14h à 17h devant la médiathèque – 8 rue Maurice Berteaux
- Sur place le jour de la course à partir de 8h30, rue Montaleau

Vestiaire non surveillé : au niveau des inscriptions

Ravitaillements : à mi-parcours et à l'arrivée

Récompenses : récompense au retrait des dossards

Classements : Marche, au scratch 3 premiers Hommes et Femmes. Course, 3 premiers H/F pour les catégories de cadets à seniors et premiers H/F de chaque catégorie master.

Résultats : affichage sur internet : athletisme.ess-sucy.fr, athle.fr, athle94.org ou <https://athle.live/>

Annulation : En cas d'annulation pour un motif indépendant de notre volonté aucun remboursement des frais d'inscriptions ne pourra être effectué

Conditions générales : en application de l'article 1.231-3 du code du sport, tous les participants s'engagent à se soumettre au règlement. Ils affirment être pleinement conscients des risques liés à la pratique du sport sur routes ouvertes à la circulation. Ils acceptent l'exploitation des résultats, ainsi que les données et les images à caractère personnel les concernant, qui seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA. Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la FFA.

